



Compte SIA : date butoir pour l'ouverture d'un compte repoussée au 31 décembre 2024

Au moment de l'ouverture du Système d'Information sur les Armes (SIA) aux chasseurs, le 8 février 2022, il avait été annoncé par les pouvoirs publics que les comptes détenteurs devraient avoir été créés impérativement avant le 30 juin 2023, faute de quoi les armes ne seraient plus considérées comme détenues légalement. Lors de sa première année de déploiement, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) n'a cessé de faire remonter au service central des armes et explosifs que de nombreux chasseurs avaient été entravés dans la création de leur compte personnel, du fait de difficultés techniques rencontrés sur la plateforme.

Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a annoncé il y a quelques jours qu'il avait été décidé de repousser **la date limite de création de compte SIA au 31 décembre 2024**. Cette décision va permettre aux chasseurs hexagonaux d'avoir 1 an supplémentaire pour se mettre en conformité avec cette nouvelle contrainte administrative qui, il faut bien le dire, relève pour beaucoup, notamment les plus anciens et ceux que la chose informatique ne passionne pas outre mesure, d'un véritable casse-tête, tant au niveau de la création du compte qu'aux déclarations d'armes dans le râtelier virtuel.

Rappel sur le SIA :

Si vous n'avez pas encore créé de compte SIA (Système d'Information sur les Armes), voici un petit rappel :

Pour ouvrir votre compte, vous devez avoir une **adresse mail** ou en créer une. Vous devrez disposer des justificatifs suivants, scannés ou photographiés :



Compte SIA : date butoir pour l'ouverture d'un compte repoussée au 31 décembre 2024

- **Pièce d'identité** (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en France)
- **Permis de chasser**
- **Justificatif de domicile**

Une fois le compte créé sur la plateforme :

- un **numéro d'identifiant** vous est attribué. Pour vous connecter à votre compte, vous devrez saisir ce numéro et le mot de passe que vous avez choisi.
- un **numéro SIA** vous est affecté. Ce numéro vous suivra tout au long de votre vie de détenteur d'armes. Il doit être présenté à votre armurier avant chaque intervention de sa part sur votre arme.

À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez **6 mois** pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Vous avez des difficultés à créer votre compte ?

Suite à la sollicitation de Pierre CORDIER, le Préfet des Ardennes Alain Bucquet a rappelé qu'en cas de difficulté pour créer votre compte SIA, vous pouvez vous faire aider par :

- Les services de la Préfecture au 03 24 59 66 30
- Votre armurier
- Le point d'accueil numérique en préfecture (prise de rendez-vous au 03 24 59 66 87)
- Les points d'accueil des maisons FRANCE SERVICES : [cliquez ici pour consulter la liste et les coordonnées des points d'accueil](#)